

# Inscriptions aux services périscolaires et centres de loisirs

Inscrivez vos enfants aux activités péri et extrascolaires (restauration scolaire, accueils périscolaires, études, centres de loisirs)



Une évolution importante intervient à la rentrée 2025 concernant les activités extrascolaires du mercredi et des vacances scolaires.

La Communauté de Communes Gally-Mauldre (CCGM), compétente sur ces temps depuis 2013, formalise désormais pleinement sa mission en prenant en charge les inscriptions, la facturation et le paiement liés à ces accueils.

Cela induit, pour les familles, quelques changements pratiques : un nouveau portail famille spécifique aux activités gérées par la CCGM, ainsi qu'un système de facturation distinct de celui du périscolaire municipal.

Vous disposez donc de deux portails et recevez deux factures, selon le temps d'accueil concerné. Cette évolution vise à mieux distinguer les périmètres de responsabilité et à fluidifier le parcours administratif des familles.

Les enfants scolarisés sur les écoles maternelle et élémentaire de la commune ont accès aux accueils de loisirs périscolaires organisés par le service Scolaire, Périscolaire & Extrascolaire de la mairie.

L'accueil de loisirs est un lieu d'épanouissement pour l'enfant qui lui permet d'affirmer sa personnalité, de découvrir, d'expérimenter et de partager. Il lui offre des activités diverses et adaptées à son âge.

**Plus de renseignements, téléchargez le guide de rentrée scolaire dans l'onglet "Documents".**

Infos pratiques

Pour compléter le dossier administratif, veillez à préparer les documents suivants (formats numériques acceptés) :

- Justificatif de domicile
- Photo d'identité de l'enfant
- Carnet de vaccination
- RIB (si prélèvement souhaité)
- Jugement de divorce (le cas échéant)
- Attestation CAF de moins de 3 mois ou dernier avis d'imposition (pour le calcul du quotient familial)

Contact

**Service périscolaire**  
Tél. 01 30 80 07 08

[scolaire@mairiesnlb.fr](mailto:scolaire@mairiesnlb.fr)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h, et le mercredi de 9h30 à 12h.

Documents

[Guide de rentrée scolaire 2025-2026](#)

Liens utiles

[Accès portail famille](#)